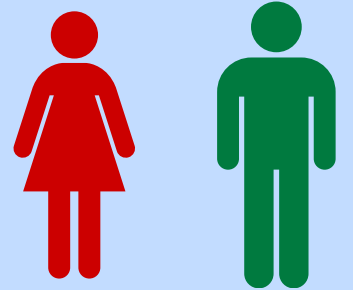




INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ET DE LA REPRESENTATION EQUILIBREE FEMMES - HOMMES



90 / 100

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : 35/40

Ecart d'augmentation individuelles entre les femmes et les hommes : 20/20

Ecart de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15

Nombre de salariées du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 5/10